

précautions à prendre pour l'avenir. Si l'Electric Reduction Company a réussi à garder les effluents dans sa propre usine, en réduisant leur teneur en phosphore, afin de déverser de l'eau pure ou non polluée dans l'océan, on peut en conclure que d'autres genres d'industries pourraient certes utiliser le même procédé; par exemple, les usines de pâte à papier, d'extraction minière, de concentrés chimiques et autres industries analogues qui déversent avec l'eau des produits chimiques créant déchets et pollution en même temps.

Les chimistes et ingénieurs connaissent assurément la technique nécessaire pour répondre aux exigences des biologistes et des écologistes. A notre époque, le ministère des Pêches devrait être habitué à s'occuper des problèmes de pollution relevant de sa compétence. Le gouvernement fédéral devrait assumer ses responsabilités à ce sujet et ne pas s'abriter derrière la constitution. A l'heure actuelle, plus de gens s'intéressent à la pollution et à l'équilibre naturel. Il est regrettable que notre structure constitutionnelle permette à presque tous les paliers de gouvernement de rejeter la responsabilité sur les autres. Nous ne devrions pas leur permettre de se renvoyer ainsi la balle sous le couvert de la constitution.

A moins que nous ne parvenions à enrayer la pollution dans tous nos milieux et à établir entre eux un équilibre approprié, nous nous exposerons à des dangers bien plus graves pour l'humanité que la guerre atomique dont la perspective est déjà en soi assez épouvantable et terrible. On a procédé à de nombreuses études en milieu isolé, où l'équilibre naturel a été rompu par les effluents, les matières d'égoût, les polluants, les détersifs et bien d'autres substances industrielles, et ces études en révèlent l'action destructrice de la pollution pour l'humanité. Les études révèlent aussi les effets destructeurs pour l'océan, qui semble être une source illimitée d'aliments, mais que la pollution détruit quand même petit à petit.

Je ne veux pas aller trop loin dans ce sens, monsieur l'Orateur, car la motion elle-même est assez restreinte, mais le ministre a soulevé un sujet extrêmement important. Il a dit qu'il nous fallait une loi sur les pêches qui ait du mordant. Je suis sûr que la seule opposition à cela viendrait des groupes aux droits acquis, telles certaines des sociétés de pâtes et papiers de ma propre province. L'une d'elles, dans ma circonscription de Prince Rupert, y a ravagé la végétation et continue de déverser des déchets dans le prétendu infini de l'océan. Or, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons permettre ce genre de choses, et si la loi des pêches est bonne, le ministre n'aura pas beaucoup d'opposition quand il essaiera d'éliminer les échappatoires. Lorsque le ministre a men-

tionné la chose au comité des pêcheries le printemps dernier, j'ai cru qu'il voulait parler de la session actuelle. On ne devrait pas tarder à faire adopter une mesure semblable pour régler la question non seulement dans le cas des nouvelles exploitations mais aussi dans le cas des exploitations actuelles.

• (5.40 p.m.)

D'après le ministre, ces compagnies et ces groupes réagissent par crainte ou par désir d'autoprotection, ou bien la menace d'une punition ou d'une amende sont un déterrent assez puissant pour les obliger à consulter les responsables du ministère. Dans bien des cas, selon moi, c'est cette menace qui a peut-être le plus d'influence, et non pas quelque préoccupation d'ordre moral concernant notre milieu. A mon avis, seule la menace d'une sanction quelconque peut agir. Il nous faut adresser des arguments vigoureux et sans réplique aux compagnies qui gèrent actuellement des usines, car celles-ci détruisent les formes de vie en déversant des liquides et des produits chimiques dans nos eaux, aussi bien dans l'océan que dans nos cours d'eau. Le ministre n'ignore pas qu'elles sont en train de détruire la vie végétale et animale.

Tout comme le ministre, les fonctionnaires des provinces et les membres de plusieurs partis politiques ont déclaré que le seul moyen d'agir envers ces compagnies consiste à leur signaler qu'elles commettent un délit au sens large du terme. Il faut imposer un délai raisonnable. Si les techniciens ou les biologistes du ministère jugent équitable une période de six mois, le gouvernement doit alors dire à ces compagnies qu'elles ont six mois pour tout nettoyer et qu'elles doivent appliquer leurs systèmes de contrôle de la pollution, car il faut de l'eau pure à l'autre bout, sinon ce sera la fermeture. Ce serait triste pour les employés et pour l'économie de la région, mais si nous ne prenons pas des mesures de ce genre dans 15, 20, 30 ou 50 ans, nous aurons peut-être détruit la vie humaine.

Nous entendons dire qu'on ne peut trouver l'argent, c'est-à-dire les millions de dollars nécessaires à la lutte contre la pollution. Nous ne pouvons plus nous illusionner sur l'impossibilité de trouver l'argent. Nous devons le trouver. Nous pourrions, à titre d'exemple, afin de préserver l'humanité, confisquer l'ensemble du budget du ministère de la Défense nationale—pour ce qu'il sert—et le consacrer à la lutte contre la pollution. Nous ferions ainsi à la société et à l'humanité beaucoup plus de bien qu'en utilisant cet argent au ministère de la Défense nationale. Ce n'est là qu'un exemple. On peut obtenir cet argent dans le cadre de l'administration.